

DHV-BP-210709

Les bidons pour l'hydratation

Vichy le 09 juillet 2021

Préambule

Les bidons utilisés pour l'hydratation lors des pratiques cyclotouristiques nécessitent toute notre vigilance quant à leur composition, leur entretien, et leur renouvellement. La question de leur contenance reste à traiter par chacun selon ses besoins et l'équipement possible de son vélo en porte-bidons.

Composition

- * Pour des raisons de poids et de prix, la plupart des contenants emportés sur les vélos sont des bidons en plastiques polymères, notamment polyéthylènes et polypropylènes ; or ces matériaux ne sont pas inertes chimiquement, du fait de leurs compositions et de leurs sensibilités aux UV.
- * La sensibilité aux UV conduit à des phénomènes de photo-oxydation pouvant produire un relargage de produits indésirables dans le contenu des bidons.
- * Au moment de l'achat, il convient tout d'abord de s'assurer d'une composition exempte de bisphénol A et S qui sont des perturbateurs endocriniens ; et si possible d'éventuels additifs anti-UV.
- * L'utilisation de bidons en polyéthylène biodégradable, permettra également d'éviter une contribution à la pollution par les plastiques.
- * A noter l'inertie chimique de l'acier inoxydable, et donc les meilleures durabilité et qualité des bidons réalisés dans ce matériau.

Entretien

- * Stockage des bidons à l'abri de la lumière pour éviter une accélération de leur dégradation par les UV.
- * Nettoyage-vidange avant et après chaque sortie : en utilisant du vinaigre blanc, du bicarbonate alimentaire ou encore le lave-vaisselle.
- * Stérilisation périodique (selon l'intensité de la pratique) : au moyen de tablettes désinfectantes (par exemple d'Amukina ou de désinfectant Miton), ou d'un stérilisateur (à micro-ondes ou à vapeur) du type de ceux utilisés pour les articles de bébés.

Renouvellement

- * Fonction du matériau et de l'intensité de l'exposition aux UV.
- * Pour des bidons en polymères plastiques, et toutes choses égales par ailleurs, il est raisonnable d'envisager un renouvellement tous les 2 à 5 ans.

Rédacteur : JM. Daron

Vérificateurs : autres membres du bureau

Approbateur : T. Pillan